



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIXTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de Saint-Sixte, tenue le 25 septembre 2024 à 18 h 00 au
lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 25, rue Principale à Saint-
Sixte

Sont présent.e.s, les conseillers(ères) :

Siège #1 – Rodrigue Boivin
Siège #4 – Philippe Boileau
Siège #5 – Simon-Pierre Trahan

Sont absent.e.s, les conseillers(ères):

Siège #2 – Robert Staniforth
Siège #3 – Gertie Cavalier
Siège #6 – Isabelle Bélanger-Fortin

Formant quorum sous la présidence du maire, Matthew MacDonald-
Charbonneau.

La directrice générale et greffière-trésorière, Natasha Mantville est
aussi présente.

	1 -	OUVERTURE DE LA SÉANCE
24-09-25-207		Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que la session soit et est ouverte. Il est 18 h 04. Le maire demande le vote. Adoptée à l'unanimité.
	2 -	SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
		L'avis de convocation a été donné le 19 septembre 2024 tel que décrit dans le certificat de publication produit par la directrice générale et greffière-trésorière.
	3 -	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
24-09-25-208		Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que l'ordre du jour déposé par la directrice générale soit adopté tel que présenté. Le maire demande le vote. Adoptée à l'unanimité
	4 -	SOUMISSIONS CAMA
24-09-25-209	4.1	Frais reliés aux délais d'échéancier CONSIDÉRANT la soumission remise par les industries CAMA au montant de 107 133, 41 \$, taxes incluses ; pour pallier aux frais encourus relativement au délai supplémentaire dans le cadre de la construction du nouveau centre communautaire ;



CONSIDÉRANT les clauses CG 4.2 « Allocation pour imprévus » et CG 6.6 « demandes de modification au prix du contrat » du contrat forfaitaire signé entre la Municipalité et les représentants des industries CAMA ;

CONSIDÉRANT que le conseil juge légitime les frais supplémentaires tel que décrit ci-dessous :

- a) Cautionnement et assurance supplémentaire associé au délai d'exécution pour un montant de 32 858,96\$, taxes en sus ;
- b) Branchement chauffage temporaire GLEA pour un montant de 3 504,49 \$ taxes en sus ;
- c) Surveillance ponctuelle de chantier pour un montant de 636,55 \$ taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Simon-Pierre Trahan et résolu que le Conseil refuse la soumission déposée par CAMA au montant de 107 133, 41, taxes incluses ;

ET QUE le Conseil mandate le maire monsieur MacDonald Charbonneau et la directrice générale, madame Natasha Mantville d'entreprendre des discussions pour trouver une entente de règlement. Le montant de règlement ne peut en aucun cas excéder 37 000\$, taxes en sus.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

5 - PROJET DE RÈGLEMENT 250-24 « RÈGLEMENT RELATIF AUX TARIFS POUR LES PERMIS, CERTIFICATS ET BIEN MUNICIPAUX »

24-09-25-210

ATTENDU que le règlement numéro 250-24 modifie le règlement 239-23 relatif aux tarifs pour les permis, certificats et bien municipaux ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ledit règlement afin de mettre à jour la tarification et d'inclure les frais de location pour le nouveau centre communautaire ;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente session, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE :

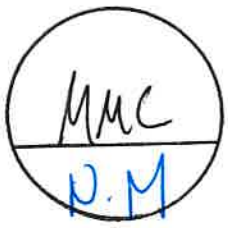
Il est proposé par le conseiller Philippe Boileau et résolu que le présent règlement statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, l'article 3 du règlement sur les permis et certificats 239-23 est abrogé.

ARTICLE 2

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.



ARTICLE 3

Tarif pour les permis et certificats :

TYPE DE PERMIS/CERTIFICAT	MONTANT (\$)
Abattage d'arbres	20,00
Coupe d'arbres commerciale	50,00
Agrandissement	40,00
Brûlage (feux extérieurs)	10,00
Changement d'usage	20,00
Clôture ou muret	10,00
Construction bâtiment principal	100,00
Construction bâtiment accessoire	50,00
Déblai/remblai/excavation	20,00
Demandes en urbanisme	20,00
Démolition bâtiment principal	40,00
Démolition bâtiment accessoire	20,00
Enseigne-affiche	20,00
Établissement d'hébergement touristique	20,00
Installation septique	50,00
Licence de chien	20,00
Lotissement	50,00
Matériel de remplissage	20,00
Ouvrage de captage d'eau	50,00
Piscine	20,00
Ponceau entrée privée	20,00
Rénovation bâtiment principal ou accessoire	40,00
Vente de garage	10,00
Certificat d'occupation	20,00

ARTICLE 4

BIENS DE LA MUNICIPALITÉ :

Location de salle-résident une journée	125,00
Location de salle résident une demi-journée	75,00
Location de salle-non-résident une journée	225,00
Location de salle non-résident une demi-journée	125,00
Table	5,00
Chaise	2,00
Chapiteau	25,00
Terrain de soccer/terrain de balle/patinoire-non-résident	50,00
BBQ	25,00
Friteuse	25,00

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Matthew MacDonald-Charbonneau
Maire

Natasha Mantville
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion de motion donné le 9 septembre 2024
(24-09-09-200)

Dépôt du projet de règlement le 9 septembre 2024
(24-09-09-201)

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

6.1 Questions

Aucun membre du public n'est présent à la séance.

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

24-09-25-211

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que la session soit et est levée. Il est 19 h51.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.



Matthew MacDonal-Charbonneau

Maire



Natasha Mantville

Directrice générale et greffière-trésorière